

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
**Monsieur Fr. TIMMERMANS**  
*A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme*  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1  
1035 BRUXELLES

V/réf. : 04/PFD/275852  
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.1996/s.487  
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue Dieudonné Lefebvre, 2 – T.I.R. Placement d'enseignes et remise en peinture de la façade C.  
(Dossier traité par Françoise Remy)

En réponse à votre lettre du 13 octobre 2010 sous référence, reçue le 15 octobre, nous avons l'honneur de vous communiquer ***l'avis favorable*** émis par notre Assemblée, en sa séance du 20 octobre 2010, concernant l'objet susmentionné.

La demande concerne le bâtiment 1C du complexe TIR situé dans la zone de protection des anciens établissements Byrrh situé sur la parcelle d'à côté et longeant les façades arrière de ceux-ci.

Le projet propose la mise en place d'enseignes d'orientation pour les visiteurs et usagers des entreprises et entrepôts. Ces aménagements sont dans la continuité d'un premier balisage d'information déjà installé et reprend la même esthétique afin de conserver une cohérence à travers le site. Un éclairage ponctuel est prévu afin de rendre lisibles ces panneaux pour les visiteurs et transporteurs arrivant de nuit. Le projet prévoit aussi une revalorisation de la façade du bâtiment 1C du centre TIR par une mise en peinture partielle des piliers et des poutres du viaduc dans une tinte jaune orange mettant en valeur la structure et, dans un teinte gris clair en sous face du auvent se trouvant sous le viaduc permettant ainsi d'effectuer une transition entre la façade du bâtiment déjà peinte et la partie en béton brut.

De nuit, la structure sera soutenue par un éclairage ponctuel de couleur blanche placé aux extrémités des poutres soutenues par les piliers mettant en évidence le profil de la structure et par un éclairage de couleur bleue qui soulignera l'interstice entre l'auvent et le tablier du viaduc, établissant ainsi une relation avec les différents projets d'éclairage entrepris par le port de Bruxelles. L'ensemble participera à la mise en scène du bâtiment le long de la rue Dieudonné Lefèvre et à la sécurisation de ce lieu dans le quartier.

***Etant donné l'absence d'impact du projet sur les anciens établissements Byrrh classés, la Commission souscrit à la demande.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f. f.

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme Sibylle Valcke